



---

*Document de séance*

---

**B8-1139/2016**

29.9.2016

# **PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

déposée conformément à l'article 133 du règlement  
sur l'intégration des migrants en zone rurale

**Dominique Martin**

**Proposition de résolution du Parlement européen sur l'intégration des migrants en zone rurale**

*Le Parlement européen,*

- vu l'article 133 de son règlement,
- A. considérant que, dans son avis du 24 mai 2016, la commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL) du Parlement européen demande à la Commission de «promouvoir des mesures et des politiques actives [...] mettant en évidence le rôle positif de la migration [...] dans les zones rurales»;
- B. considérant que les zones rurales et le secteur de l'agriculture dans son ensemble se paupérisent, voire disparaissent;
- C. considérant qu'en France, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par quatre entre 1955 et 2003 (de 2,3 millions à 590 000) et que la population active agricole, familiale et salariée, atteignait 6,2 millions de personnes en 1955 (31 % de l'emploi total), contre 4,8 % en 2000, et ce malgré les «aides» de la politique agricole commune de l'Union européenne;
- D. considérant qu'aujourd'hui, en pleine crise migratoire, il nous est demandé de promouvoir l'intégration des migrants dans les campagnes et dans l'agriculture à l'aide de politiques et d'aides financières;
- 1. exige que la Commission réalise une étude d'impact sur l'intégration dans le milieu agricole – fragilisé par les récentes crises – de personnes n'ayant aucune connaissance des méthodes et des systèmes agricoles européens.